

BOUCHES-DU-RHÔNE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



COMMUNE DE 13890 MOURIES Reprise et suivi des études de transformation du POS en PLU

Par délibération en date du 26 novembre 2009, le conseil municipal et la commune de MOURIES a prescrit la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (ROS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par délibération en date du 20 août 2015, le conseil municipal a complété cette délibération notamment sur les objectifs et les modalités de la concertation.

Par délibération en date du 8 septembre 2016, le conseil municipal a, à nouveau, complété les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration de son PLU et les modalités de la concertation. La phase de concertation se poursuit avec toutes les personnes intéressées jusqu'à l'approbation du projet et le bilan de la concertation qui sera dressé par délibération du conseil municipal.

Les délibérations susvisées, ainsi qu'un registre de concertation est à la disposition de toutes les personnes intéressées en mairie, 35 rue Pasteur 13890 MOURIES, aux jours et heures habituels d'ouverture, lundi 8h30 - 12h et 13h30 - 18h30, mardi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h, mercredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h, jeudi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h, vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h.

Un dossier des études en cours est actualisé et mis à la disposition du public au fur et à mesure de l'avancement du projet. 100135

COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2016-76 en date du 1er septembre 2016, Monsieur le Maire de Simiane Collongue a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016 inclus. Le dossier d'enquête publique est disponible au service urbanisme (Hôtel de ville, tél 04.42.94.91.98 service-urbanisme@simiane-collongue.fr) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Thierry VAGUE, Commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 26 septembre 2016 de 9h à 12h
- Mercredi 26 octobre 2016 de 9h à 12h

98640



RECTIFICATIF + REPORT DE DÉLAI AVIS DE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE N° 2016 20703 00215

100063

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille
M. le Maire de la Ville de Marseille, Hôtel de Ville
Quai du Port, 13233 Marseille Cedex 20.

Objet du marché : CONCEPTION ET RÉALISATION DE LA SCÉNOGRAPHIE ET LA SIGNALÉTIQUE POUR L'EXPOSITION "JACK LONDON DANS LES MERS DU SUD" QUI SE DÉROULERA DU 14 SEPTEMBRE 2017 AU 21 JANVIER 2018 AU MUSÉE D'ARTS AFRICAINS, OCÉANIENS, AMÉRINDIENS (MAAOA) CENTRE DE LA VIEILLE CHARITÉ À MARSEILLE.
Code CPV : 92521100.

Type de procédure : adaptée.

Références de l'avis initial : publié au BOAMP XML n° 16-132529 envoyé le : 09/09/2016

Informations rectificatives :

- Dans la rubrique "objet du marché" :

Au lieu de : "conception et réalisation de la scénographie et la signalétique pour l'exposition "Jack London dans les mers du Sud" qui se déroulera du 14 septembre 2017 au 21 janvier 2018 au Musée d'arts Africains, Océaniens, Amérindiens (MAAOA) Centre de la Vieille Charité à Marseille"

Lire : "conception et réalisation de la scénographie et la signalétique pour l'exposition "Jack London dans les mers du Sud" qui se déroulera du 7 septembre 2017 au 7 janvier 2018 au Musée d'arts Africains, Océaniens, Amérindiens (MAAOA) Centre de la Vieille Charité à Marseille. L'Exposition se déroulera du 7 septembre 2017 au 7 janvier 2018".

- Dans la rubrique "date limite de réception des offres" : Au lieu de : "14 octobre 2016, à 16 heures"

lire : "18 octobre 2016, à 16 heures".

Avis publié AU BOAMP XML n° 16-139297 envoyé le 23/09/2016



Territoire d'Allauch, Camoussien-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensaïsses-Bézanne, Gignac-la-Nerthe, La Caze, La Roque, Vergennes, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoire, Sausse-Her-Pins, Septèmes-les-Vallons

AVIS

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE Réunion publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence, il sera procédé à des réunions publiques sur les éléments de diagnostic territorial et environnemental, et sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Les prochaines réunions publiques se tiendront :

- Lundi 03/10 à 17h30 à l'EMD - école de management - rue Joseph Biaggi - 13003 Marseille, pour la commune de Marseille ;
 - Mardi 04/10 à 17h30 à l'espace Jean Ferrat - 89 Avenue du 8 Mai 1945 - Septèmes-les-Vallons, pour les communes du bassin Centre hors Marseille : Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques et Allauch ;
- Le dossier de concertation du PLUi est consultable durant toute la durée de la procédure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels), au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence (1), dans les mairies des 18 communes membres, dans les 8 mairies de secteur de Marseille. Il est accompagné de registres de concertation dans lesquels le public peut consigner ses observations. Ce dossier de concertation est aussi consultable sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence (4).

Le public peut également adresser par courrier ses observations, durant toute la durée de la procédure, à l'attention de Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille Provence (2).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Métropole Aix-Marseille Provence (3).

- (1) - Métropole Aix-Marseille Provence - le Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
- (2) - Métropole Aix-Marseille Provence - concertation sur le PLUi de Marseille Provence - Les Docks - Atrium 10.7 - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02.
- (3) - Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier de la Métropole Aix-Marseille Provence - Immeuble CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille
- (4) - www.marseille-provence.fr

10023



Territoire d'Allauch, Camoussien-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensaïsses-Bézanne, Gignac-la-Nerthe, La Caze, La Roque, Vergennes, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoire, Sausse-Her-Pins, Septèmes-les-Vallons

AVIS AU PUBLIC METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

99894

Projet Urbain Partenarial Marseille 12ème arrondissement

La Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé une convention de Projet Urbain Partenarial conclue avec la SCCV « Le Belvédère des Caillols » par délibération n° URB 016-631/16/CM lors du Conseil Métropole en date du 30 juin 2016.

La convention dûment signée par les parties est consultable au Siège de la Métropole Aix-Marseille 58 Bd Charles Livon 13007 Marseille, à la Direction de la Planification de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Foncier - Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille, à la Direction Générale de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme - 40 rue Fauchier 13002 Marseille ainsi qu'en Mairie de secteur des 11ème et 12ème arrondissements - Boulevard Boulaya d'Arnaud 13012 Marseille.



Territoire d'Allauch, Camoussien-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensaïsses-Bézanne, Gignac-la-Nerthe, La Caze, La Roque, Vergennes, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoire, Sausse-Her-Pins, Septèmes-les-Vallons

AVIS AU PUBLIC

99891

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE Projet de Modification n°5s du Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme De la Commune de CASSIS

Par arrêté du Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, la modification n°5s du Plan d'Occupation des Sols (POS) tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Cassis a été engagée.

Cette procédure porte sur la modification du règlement de la zone NAE3 du Brégadan concernant la hauteur des constructions et le stationnement, la mise aux normes nationales des planches graphiques ainsi que la mise à jour des annexes.

Compte tenu de la nature des modifications apportées au document, la procédure est conduite selon le formalisme simplifié, prévu par le code de l'urbanisme.

Le projet de modification ainsi que l'exposé de ses motifs sont portés à la connaissance du public pendant un délai de 35 jours consécutifs.

Le dossier et le registre, dans lequel le public pourra formuler ses observations, seront tenus à disposition du public :

Du mardi 11 octobre 2016 au lundi 14 novembre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels) dans les lieux ci-dessous indiqués :

- au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence (Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille), de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

- à la Mairie de Cassis (Place Baragnon - 13260 Cassis), de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence : www.marseille-provence.com.

Le public pourra aussi adresser ses observations, par courrier durant cette période sous le timbre « Modification n°5s du PLU de la Commune de Cassis » à la Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de l'Urbanisme et du Foncier - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02.



Territoire d'Allauch, Camoussien-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensaïsses-Bézanne, Gignac-la-Nerthe, La Caze, La Roque, Vergennes, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoire, Sausse-Her-Pins, Septèmes-les-Vallons

AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE Projet de Modification n°3s du Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme De la Commune de CEYRESTE

99892

Par arrêté du Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, la modification n°3s du Plan d'Occupation des Sols (POS) tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Ceyreste a été engagée.

Cette procédure porte sur la correction d'erreurs matérielles sur le plan graphique, la mise à jour des planches graphiques aux normes nationales et la mise à jour des annexes.

Compte tenu de la nature des modifications apportées au document, la procédure est conduite selon le formalisme simplifié, prévu par le code de l'urbanisme.

Le projet de modification ainsi que l'exposé de ses motifs sont portés à la connaissance du public pendant un délai de 35 jours consécutifs.

Le dossier et le registre, dans lequel le public pourra formuler ses observations, seront tenus à disposition du public :

Du mardi 11 octobre 2016 au lundi 14 novembre 2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture du public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels) dans les lieux ci-dessous indiqués :

- au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence (Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille), de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

- aux services urbanisme et techniques de la Mairie de Ceyreste (chemin Sainte Brigitte - 13 600 Ceyreste) de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence : www.marseille-provence.com.

Le public pourra aussi adresser ses observations, par courrier durant cette période sous le timbre « Modification n°3s du PLU de la Commune de Ceyreste » à la Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de l'Urbanisme et du Foncier - BP 48014 - 13567 Marseille cedex 02.



AVIS DE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE N°2016_20703_0142

100059

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - M. le Maire de la Ville de Marseille, Hôtel de Ville - Quai du Port, 13233 Marseille Cedex 20.

Objet du marché : RESTAURATION DES COLLECTIONS DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE LA VILLE DE MARSEILLE - 11 LOTS

Durée du marché ou délai d'exécution : 10 mois à compter de la notification du marché.

Classification CPV : 92521210, 92521000

Type de procédure : procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 4 novembre 2016, à 16 heures

Obtenir les documents : Ville de Marseille/DAC/Service des Musées, Centre de la Vieille Charité, 2 rue de la Charité 13233 Marseille Cedex 20 (2ème arrondissement). Du lundi au vendredi, hors jours fériés et chômés, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être transmis aux candidats sur demande envoyée par courrier ou par courriel : ebournoville@mairie-marseille.fr. Pour effectuer les opérations sous forme dématérialisée, utiliser le site dont l'adresse Internet est marchespublics.mairie-marseille.fr.

Visite obligatoire à des dates Préétablies : Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite les 10 et 17 octobre 2016 au Musée d'art Contemporain de 10h à 16h et les 11 et 18 octobre 2016 à la CPM de 10h à 16h. A l'issue de cette visite, ils devront signer une attestation de visite. Le représentant du pouvoir adjudicateur leur remettra une copie de cette attestation. L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite obligatoire sera rejetée. Les visites seront organisées de manière collective sur les lieux suivants :

Lots 2, 4, 5, 8, 11 : Conservation du patrimoine des Musées (CPM) 4 rue Clovis Hugues 13003 Marseille

Lots 1, 3, 5, 6, 7, 9, 10 : Musée d'art Contemporain (Mac), 69 avenue d'Haifa 13008 Marseille

Personnes à contacter pour la visite : Ségolène Perineau, Assistante collection et expositions du Musée d'Art Contemporain (MAC) 69 avenue d'Haifa 13008 Marseille Tél : 04 91 25 01 07. E-mail : sperineau@mairie-marseille.fr avant le 7 octobre 2016 à midi pour les visites des 10 et 11 octobre et avant le 14 octobre 2016 à midi pour les visites des 17 et 18 octobre. Les rendez-vous demandés après ces dates ne pourront pas être pris en compte. Avis publié au BOAMP XML n° 16-139488 envoyé le 23/09/2016